

VOTRE PORTEFEUILLE AU 30/06/2016

30588 BB 12424 1/1 022779 0000 100 0123456

MONSIEUR THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Compte : 4R55812201010

MONTPELLIER

Nous avons le plaisir de vous communiquer le relevé détaillé de votre portefeuille au 30/06/2016, sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours.

EVALUATION DE VOS ACTIFS : 149.218,75 EUR

Code valeur	Désignation	Evaluation en Eur	Quantité	Cours (dont coupon couru)	Prix d'acquisition moyen en Eur (Pam)	+/- values latentes en Eur
	ACTIONS FRANCAISES	22.347,89	15,08 %			
FR0000120578	SANOFI	10.264,04	137	74,92 EUR	38,23	5.026,53
FR0000121204	WENDEL	8.567,04	92	93,12 EUR	26,81	6.099,82
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC	2.759,12	52	53,06 EUR	21,61	1.635,09
FR0000130213	LAGARDERE	648,45	33	19,65 EUR	27,65	-264,13
	- DONT NOMINATIF(S)	648,45	33			
FR0000031122	AIR FRANCE-KLM	62,93	11	5,721 EUR	12,72	-77,06
FR0010307819	LEGRAND	46,31	1	46,31 EUR	24,39	21,92
	ACTIONS EUROPE HORS ZONE EURO	124.374,77	83,95 %			
CH0038863350	E NESTLE NOM.	124.374,77	1.800	75,15 CHF	22,10	84.582,17
	ACTIONS ETRANGERES	1.430,86	0,97 %			
GB00B03MLX29	JAPON et ROYAUME UNI ROYAL DUTCH SHELL CL.A	1.430,86	58	24,67 EUR	24,18	28,08
	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE	148.153,52	100,00 %			
	LIQUIDITES	1.065,23				

VOTRE PORTEFEUILLE AU 30/06/2016 (suite)

MONSIEUR THIBAUT THOMAS

Compte : 4R55812201010

Code valeur	Désignation	Evaluation en Eur	Quantité	Cours (dont coupon couru)	Prix d'acquisition moyen en Eur (Pam)	+/- values latentes en Eur
	TOTAL DE VOS ACTIFS	149.218,75				
	Cours des devises au 30/06/2016					
	FRANC SUISSE CHF	0,91945568				

E : Dépôt à l'étranger.

Pam : La validité de cette information est sous votre responsabilité.

Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler toute erreur ou omission éventuelle concernant ce document dans un délai maximum d'un mois suivant sa réception.

Barclays Bank PLC en France est la succursale de Barclays Bank PLC, qui est un établissement de crédit de droit britannique agréé par la Prudential Regulation Authority (PRA) et par la Financial Conduct Authority (FCA). A ce titre, vos avoirs et titres sont traités conformément notamment aux règles de protection des avoirs édictées par la FCA ("FCA's Custody Rules").